

Ecole primaire Jean-Jacques Sevin – 9, rue de Châteauneuf – 28170 Tremblay-les-Villages

02-37-65-32-19 [ec-elem-tremblay-les-villages-28@ac-orleans-tours.fr](mailto:ec-elem-tremblay-les-villages-28@ac-orleans-tours.fr)

## **Conseil d'école du jeudi 03 juillet 2014**

### **Présents :**

M l'Inspecteur de l'Education nationale.

Mme la Présidente du Sivom de Tremblay/Sérazereux : Mme Daguet

Mme Le Maire de Tremblay-les-Villages : Mme Minard

M le Maire délégué d'Ecublé : M. Pelletier.

Conseillers Sivom/Mairie: Mme Dos Reis, M Lehéricher, M Main.

Directrice du Centre de loisirs : Mme Clément

Parents d'élèves : Mme Blanchard, M Blin, Mme Bouchard, Mme Bouglé, Mme Gaullain, Mme Gouin, Mme Huguenot-Gérard, Mme Lamblin, M le Floch, M Lhommeau, M Méheut.

Enseignants : Mme Fourel, Mme Godon, Mme Charpentier, Mme Leclerc, Mme Desgrousilliers-Blanc, Mme Lucas, Mme Rousseau, Mme Meslier, Mme Adam, Mme Forêt, Mme Moreaux, Mme Jannièrre, Mme Aigret, Mme Bodin, Mme Provost.

Atsem : Mme Bortolussi, Mme Girouard, Mme Thebault, Mme Philippe.

Excusés : M Lhermusier DDEN, Mme Hesbert, Atsem, M Maréchal, M Odier, Mme Marques, Mme Milon parents d'élèves élus, M. Machado, coordonateur Sivom, Mme Boudeville, directrice.

### **Rentrée 2014 :**

39 CM2 quittent l'école, 26 vont au collège de Châteauneuf, 7 au collège de Nogent le Roi et 6 dans un collège privé.

#### *Effectifs :*

A ce jour : 44 PS – 45 MS – 55 GS – 54 CP – 49 CE1 – 41 CE2 – 49 CM1 – 42 CM2 soit 379 élèves ( 144 en maternelle et 235 en élémentaire) répartis comme suit :

PS : Mme Fourel : 25

PS-MS: Mme Charpentier : 10 + 15 = 25

PS-MS : Mme Desgrousilliers-Blanc : 9 + 15 = 24

MS-GS : Mme Leclerc : 7 + 16 = 23

MS-GS : Mme Godon : 8 + 15 = 23

GS : Mme Lefebvre : 24  
CP : Mme Rousseau : 27  
CP : Mme Meslier : 27  
CE1 : Mme Bodin : 25  
CE1 : Mme Cheneau : 24  
CE2 : Mme Adam : 26  
CE2-CM1 : Mme Forêt : 15 + 11 = 26  
CM1 : Mme Jannièrre : 27  
CM1-CM2 : Mme Moreaux : 11 + 15 = 26  
CM2 : Mme Provost : 27

Les listes seront affichées quelques jours avant la rentrée dans la mesure où il n'y aura pas eu de changements significatifs pendant les vacances qui obligerait à revoir la répartition.

Calendrier scolaire : la rentrée est fixée au 02 septembre pour les élèves, les dates de vacances seront précisées dans la note de rentrée et sont disponibles sur le site du ministère.

#### *Rythmes scolaires :*

Les horaires sont ceux validés par le DASEN et qui vous ont été communiqués par le Sivom :

lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h00 - 12h00. (avec accueil 10 mn avant)

lundi, mardi, jeudi, vendredi : 14h00 – 16h15. (avec accueil 10 mn avant)

Nous devons respecter un temps de pause de 1h30 le midi soit de 12h à 13h30 et les activités péri-éducatives prendront ensuite place de 13h30 à 14h00.

Organisation des activités péri-éducatives : l'organisation sera précisée à la rentrée .

Le départ des cars se fera à 16h15.

#### *Mouvement du personnel :*

Mme Aigret quitte l'école et son poste sera occupé par un PE stagiaire : Marjorie Cheneau. Quatre enseignantes de l'école occuperont leur poste à temps partiel, ces quatre postes seront complétés par un autre PE stagiaire qui sera donc à plein temps dans l'école : Anaïs Dauphin.

Mme Charton, psychologue scolaire qui intervenait dans l'école, quitte ses fonctions et sera remplacée par Mme Alland.

Mme Soulard, référente MDPH sera remplacée par Mme Dauchy.

Une titulaire remplaçante est basée à l'école : Mme Soline Bouye.

Aide administrative : le contrat de Mme Hammiche, assistante administrative (contrat aidé) se poursuit l'an prochain.

Plusieurs élèves reconnus par la MDPH bénéficient de l'aide d'AVS : Mme De Souza, Mme Coursier ont leur contrat reconduit au sein de l'école.

SRN : 1 groupe en juillet (CM1) et 2 groupes en août (CM1-CM2).

*Organisation des langues à la rentrée :*

Les personnes habilitées et qui enseigneront l'anglais du CE2 au CM2 sont Mme Adam, Mme Forêt, Mme Jannièrre, Mme Moreaux.

*Etudes surveillées :* les modalités d'organisation seront précisées à la rentrée si les études persistent.

*APC :* l'organisation sera arrêtée par le conseil des maîtres à la rentrée mais le principe d'accueil de petits groupes d'élèves sur autorisation parentale à raison de l'équivalent d'une heure par semaine et par enseignante reste identique.

*Listes de fournitures :* le principe est adopté à l'unanimité. Les listes pour les différents niveaux sont présentées.

### **Sécurité/travaux :**

Le nouveau plateau sportif jouxtant l'école est disponible ; il y a un accès direct depuis l'école qui va également bénéficier d'un des rangements pour le matériel d'EPS. Seules des activités sportives pourront être pratiquées sur ce plateau (revêtement spécial) et un règlement doit être établi et communiqué à l'école.

Lors du conseil du 17 avril, un listing des gros travaux était en cours d'établissement et de priorisation par la municipalité, ceux-ci seront réalisés dans la mesure du possible et en premier lieu l'insonorisation des classes maternelles.

La structure de jeu située dans la cour de l'école élémentaire jugée trop dangereuse a été enlevée.

### **Activités pédagogiques :**

*Maternelle :*

- Toutes les classes ont bénéficié de l'intervention de Manon Guillot (intervenante en musique) à raison de 8 séances, les enfants de ces classes ont présenté un spectacle à leurs camarades de maternelle dont le thème était Pierre et le Loup ( MS/GS et GS) et le Petit Chaperon rouge (PS et PS/MS).

- Rencontres sportives interclasses en avril.
- les classes de PS (Mme Fourel) et PS-MS (Mme Charpentier) se sont rendues deux matinées à la ferme de Bouglainval.
- Les classes de MS-GS (Mme Leclerc, Godon), GS (Mme Lucas) et PS-MS (Mme Desgrousilliers-Blanc) se sont rendues au zoo de la Flèche le 16 mai.
- Exposition des oeuvres d'art visuel le 13 juin.

*Élémentaire :*

Suite à la communication de l'état des finances du Sivom, les sorties au gymnase ont été annulées pour ne pas grever le budget.

- sorties en forêt : classes de CE2 (Mme Forêt) et CE2-CM1 (Mme Bodin)
- Animations réalisées par les "zart'nimaux" pour la classe de CP-CE1 de Mme Meslier.
- le MIDAN pour les classes de CE1 (Mme Adam) et CE2 (Mme Forêt)
- le COMPA, le Musée du vitrail et le centre Orizane pour la classe de CE2-CM1 (Mme Bodin)
- le zoo de Beauval pour les classes de CP de Mmes Rousseau et Aigret
- le château de Vaux-le-Vicomte pour la classe de CM2 (Mme Provost)
- Les classes de CM1 (Mme Jannièrre), CM1-CM2 (Mme Moreraux) et CM2 (Mme Provost) ont participé à la Journée nationale de la Résistance à Chartres
- Ecole et cinéma : cycle 2 et cycle 3
- Interventions de l'infirmière scolaire : AFPS, hygiène (CP, CE2, CM1), nutrition (CP, CE1, CE2)
- Musique avec Manon Guillot pour 4 classes
- Classe de découverte 2 jours au Puy du Fou pour les classes de CM1 (Mme Jannièrre) et CM1-CM2 (Mme Moreaux)
- Plusieurs activités ont été organisées dans le cadre de la liaison CM2-6ème pour les classes de Mme Moreaux et Mme Provost.
- Tous les élèves de CM2 ont reçu un dictionnaire, offert par la coopérative scolaire et subventionné à 80% par le Conseil général.

### **Questions diverses :**

#### *Informatique :*

La société ERI concept est venue faire un bilan de fonctionnement du parc informatique et proposer quelques solutions pour l'améliorer (matériel et formation des enseignantes par rapport à la classe mobile), elle doit faire parvenir un devis, est-ce que cela a été prévu au budget ?

Le devis est bloqué pour le moment, M. cauchon, animateur informatique de la Circonscription pourra intervenir pour la classe mobile. Le matériel informatique pourra être utilisé pour les activités périscolaires.

#### *Questions des parents d'élèves:*

Le courrier du SIVOM aux parents du 6 juin dernier concernant les rythmes scolaires indique "l'inspecteur de l'Education nationale mettra en place une concertation qui devrait permettre de rapprocher les deux projets". Quand et avec qui a eu lieu la concertation?

Comme indiqué dans le courrier du Dasen que le Sivom a transmis aux familles, vu l'état de dégradation des finances du Sivom, la solution impactant le moins possible le budget a été choisie.

Le service de ramassage scolaire sera-t-il assuré le mercredi midi? Sur quels

horaires?

Oui, après la cantine (cf compte-rendu de la réunion publique du Sivom).

Quels seront les coûts des services du SIVOM? A quelle date seront-ils connus?

Précisions apportées dès que possible par le Sivom. (cf compte-rendu de la réunion publique du Sivom).

Deux cars utilisés l'année écoulée n'étant plus conformes, le coût de leurs remplacements est-il intégré dans les nouveaux tarifs?

Combien coûteraient les services si les compétences associées étaient transférées à l'agglo?

Précisions apportées dès que possible par le Sivom pas forcément en conseil d'école. (cf compte-rendu de la réunion publique du Sivom).

Les coopératives scolaires, qui n'ont pas eu de subventions SIVOM en 2013-2014, en auront-elles pour 2014-2015? Quelles sont les autres sources de revenus des coopératives?

Le subventionnement des coopératives scolaires par les collectivités locales n'est pas obligatoire et vu l'état des finances du Sivom, il est très probable que la subvention habituellement accordée ne le soit plus pour quelques années le temps de remettre en état le budget du Sivom. Les sources de revenus des coopératives sont :

- les adhésions que l'on demande en début d'année : si les tarifs de transport et cantine sont en forte hausse, il est possible que le tarif d'adhésion à la coopérative soit revu à la baisse pour ne pas alourdir la participation des familles, il sera rediscuté en conseil des maîtres de rentrée.
- Les bénéfices réalisés lors des kermesses, ventes diverses (gâteaux, photos...)
- lorsque la coopérative reçoit une subvention d'une collectivité (ex : conseil général) pour un projet précis, celle-ci doit être utilisée intégralement pour le projet.
- Dons de l'APE
- Dons privés

Corinne Godon  
Anne Boudeville.